

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 21 janvier 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/01/03

<p>Date Convocation 15/01/2025</p> <p>Date Affichage 15/01/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le 21 Janvier Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Alice MARTIN et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

**DISPOSITIF D'AIDE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT – DEMANDE DE SUBVENTION :
SARL BOUCHERIE DE SAINT-SAUVEUR**

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

Par délibération n°24/01/06 du 16/01/2024, le Conseil municipal a validé le dispositif d'aide financière en faveur du commerce et de l'artisanat dont le règlement permet de subventionner les dépenses suivantes :

1. Travaux de rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment et des abords extérieurs ;
2. Travaux de rénovation de vitrines, des façades et enseignes ;
3. Équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises et considérés comme éléments structurants du bâtiment (portail, grilles, ...) ;
4. Travaux et équipements destinés à favoriser l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. (Exemple : changement porte d'entrée, création ou achat d'une rampe accessibilité, etc...);
5. L'acquisition de matériels professionnels neufs.

L'aide publique totale attribuée au porteur de projet sera au maximum de 30 %, répartie comme suit : la Commune de l'Île d'Yeu intervient à hauteur de 6% maximum des dépenses d'investissement éligibles HT et le GAL NOV à hauteur de 24%.

Pour rappel, le budget maximum alloué à cette opération s'élève à 12 000 €/an pour les années 2024, 2025 et 2026.

L'assemblée délibérante est saisie d'une demande de subvention détaillé ci -dessous :

M. Rémy BONNIN, gérant de la SARL BOUCHERIE DE SAINT-SAUVEUR, situé 25, rue du Général Leclerc – L'île d'Yeu, sollicite l'aide en faveur du commerce et de l'artisanat dans le cadre des travaux de réaménagement et de modernisation de l'espace de vente de la boucherie avec : changement de la vitrine réfrigéré, changement des huisseries extérieures, nouvelle installation électrique, création d'un nouvel accès différenciant l'accès marchandises de l'accès clients et création d'une petite chambre froide.

PLAN DE FINANCEMENT - RÉHABILITATION BOUCHERIE DE SAINT-SAUVEUR				
Dépenses HT			Recettes	
Devis total HT de 108 301,60 €	Dont dépenses HT subventionnables	75 000,00 €	Part Commune de l'île d'Yeu (6%)	4 500,00 €
			Nord-Ouest Vendée - Fonds européen LEADER (24%)	18 000,00 €
	Dépenses HT - reste à charge non subventionné	33 301,60 €	Autofinancement SARL Boucherie de Saint-Sauveur	85 801,60 €
TOTAL		108 301,60 €	TOTAL	108 301,60 €

Considérant l'avis positif de la commission économique à la demande de subvention en date du 12/12/2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la commission permanente de la Région des Pays de Loire autorisant les 4 communes adhérentes au Groupement d'Actions Locales du Nord-Ouest Vendée (GAL NOV) d'attribuer des aides économiques aux entreprises du secteur du commerce et de l'artisanat en date du 19/04/2024 dans le cadre de la fiche - action N° 5 « Encourager la transition vers une économie plus durable » du nouveau programme LEADER 2024/2027.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (21 POUR, 1 NPPV : Rémy BONNIN) :

- ♦ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus présenté et la participation de la part communale à hauteur de 4 500€
- ♦ **DIT** que le montant sera inscrit au budget principal, au compte 20421
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU